

1. *Approuve* les propositions du Secrétaire général visant à reclasser les postes linguistiques de manière que :

a) Le nombre de postes reclassés soit proportionnel au nombre établi pour chacune des six langues de l'Organisation des Nations Unies;

b) Les traducteurs, les interprètes, les sténographes-rédacteurs de séance, les éditeurs, les préparateurs de copie et les correcteurs d'épreuves bénéficient des mesures de reclassement;

2. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer l'autorévision à titre provisoire et expérimental, dans la mesure où cela n'affectera pas la qualité des documents de l'Organisation des Nations Unies, quelle que soit la langue officielle ou la langue de travail utilisée;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, sur l'application de la présente résolution.

99^e séance plénière
17 décembre 1980

35/226. Budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981

A

OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981, le crédit de 1 247 793 200 dollars des Etats-Unis, qu'elle a ouvert par sa résolution 34/230 A du 20 décembre 1979, est augmenté d'un montant de 91 358 000 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<i>Crédits ouverts par la résolution 34/230 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>Chapitres</i>			
<i>TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>			
1 ^{er} . Politiques, direction et coordination d'ensemble .	25 113 400	3 001 300	28 114 700
TOTAL, TITRE PREMIER	25 113 400	3 001 300	28 114 700
<i>TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</i>			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	59 258 000	7 654 600	66 912 600
TOTAL, TITRE II	59 258 000	7 654 600	66 912 600
<i>TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation</i>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation . . .	13 584 200	1 271 400	14 855 600
TOTAL, TITRE III	13 584 200	1 271 400	14 855 600
<i>TITRE IV. — Activités économiques et sociales et humanitaires</i>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	7 073 900	1 246 900	8 320 800
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale . . .	2 431 500	95 000	2 526 500
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	1 418 900	1 646 400	3 065 300
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	40 035 800	453 400	40 489 200
7. Département de la coopération technique pour le développement	13 110 000	570 400	13 680 400
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	2 500 200	86 100	2 586 300
9. Sociétés transnationales	7 298 100	291 500	7 589 600

	<i>Crédits ouverts par la résolution 34/230 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>	
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres</i>				
TITRE IV. — Activités économiques et sociales et humanitaires (suite)				
10.	Commission économique pour l'Europe	24 137 300	1 465 700	25 603 000
11.	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	23 056 100	3 064 400	26 120 500
12.	Commission économique pour l'Amérique latine	32 455 800	9 762 000	42 217 800
13.	Commission économique pour l'Afrique	27 120 300	2 581 000	29 701 300
14.	Commission économique pour l'Asie occi- dentale	14 393 500	58 000	14 451 500
15.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	50 069 600	4 891 000	54 960 600
16.	Centre du commerce international	8 370 500	495 800	8 866 300
17.	Organisation des Nations Unies pour le déve- loppement industriel	70 117 200	5 252 100	75 369 300
18.	Programme des Nations Unies pour l'environ- nement	10 678 200	546 500	11 224 700
19.	Centre des Nations Unies pour les établisse- ments humains (Habitat)	7 598 400	539 900	8 138 300
20.	Contrôle international des drogues	5 904 200	300 200	6 204 400
21.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	25 740 600	1 562 200	27 302 800
22.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	4 762 200	67 900	4 830 100
23.	Droits de l'homme	9 689 900	741 100	10 431 000
24.	Programme ordinaire de coopération technique .	27 248 100	786 700	28 034 800
	TOTAL, TITRE IV	415 210 300	36 504 200	451 714 500
TITRE V. — Justice internationale et droit inter- national				
25.	Cour internationale de Justice	7 573 200	1 372 700	8 945 900
26.	Activités juridiques	10 049 000	590 300	10 639 300
	TOTAL, TITRE V	17 622 200	1 963 000	19 585 200
TITRE VI. — Information				
27.	Information	46 226 300	2 592 300	48 818 600
	TOTAL, TITRE VI	46 226 300	2 592 300	48 818 600
TITRE VII. — Services communs d'appui				
28.	Administration, gestion et services généraux ..	213 008 400	32 029 600	245 038 000
29.	Services de conférence et bibliothèques	190 416 800	12 225 700	202 642 500
	TOTAL, TITRE VII	403 425 200	44 255 300	447 680 500
TITRE VIII. — Dépenses spéciales				
30.	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 056 000	—	17 056 000
	TOTAL, TITRE VIII	17 056 000	—	17 056 000

	<i>Crédits ouverts par la résolution 34/230 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres</i>			
TITRE IX. — Contributions du personnel			
31. Contributions du personnel	184 604 300	5 763 300	190 367 600
TOTAL, TITRE IX	<u>184 604 300</u>	<u>5 763 300</u>	<u>190 367 600</u>
TITRE X. — Dépenses d'équipement			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . .	65 693 300	(11 953 100)	53 740 200
TOTAL, TITRE X	<u>65 693 300</u>	<u>(11 953 100)</u>	<u>53 740 200</u>
TITRE XI. — Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche			
33. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	—	305 700	305 700
TOTAL, TITRE XI	<u>—</u>	<u>305 700</u>	<u>305 700</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>1 247 793 200</u>	<u>91 358 000</u>	<u>1 339 151 200</u>

*99^e séance plénière
17 décembre 1980*

B

PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981, les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 34/230 B du 20 décembre 1979 sont augmentées d'un montant de 16 989 900 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<i>Montants approuvés dans la résolution 34/230 B</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres des recettes</i>			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel	188 028 600	5 868 900	193 897 500
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>188 028 600</u>	<u>5 868 900</u>	<u>193 897 500</u>
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes générales	21 448 700	7 624 700	29 073 400
3. Activités productrices de recettes	11 865 900	3 496 300	15 362 200
TOTAL, TITRE II	<u>33 314 600</u>	<u>11 121 000</u>	<u>44 435 600</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>221 343 200</u>	<u>16 989 900</u>	<u>238 333 100</u>

*99^e séance plénière
17 décembre 1980*

C

EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1981 :

1. Les dépenses de 715 254 600 dollars des Etats-Unis prévues au budget, à savoir 623 896 600 dollars des Etats-Unis représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981 par la résolution 34/230 A de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1979, et 91 358 000 dollars des Etats-Unis correspondant aux crédits additionnels ouverts pendant la trente-cinquième session par la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 16 657 300 dollars, par la moitié des recettes, autres que les contributions du personnel, prévues pour l'exercice biennal 1980-1981 par la résolution 34/230 B du 20 décembre 1979;

b) Jusqu'à concurrence de 11 121 000 dollars, par l'accroissement des recettes, autres que les contributions du personnel, qui a été prévu par la résolution B ci-dessus;

c) Jusqu'à concurrence de 56 496 dollars, par les contributions d'un nouvel Etat Membre pour 1979-1980;

d) Jusqu'à concurrence de 17 963 025 dollars, par le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1979;

e) Jusqu'à concurrence de 669 456 779 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 34/6 A du 25 octobre 1979, relative au barème des quotes-parts pour les années 1980, 1981 et 1982;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 98 120 015 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 94 014 300 dollars, soit la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution 34/230 B;

b) 5 868 900 dollars, soit le montant estimatif des recettes additionnelles provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution B ci-dessus;

c) Moins de 1 763 185 dollars, soit la diminution du montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 1978-1979 qui ont été approuvées par la résolution 34/223 B du 20 décembre 1979.

*99^e séance plénière
17 décembre 1980*